



# Collège Sainte-Marie

## DINARD

### **RESTAURATION SCOLAIRE 2019-2020**

Les élèves demi-pensionnaires prennent leur repas de midi à la Cantine municipale située tout près, à 150 mètres du Collège.

Cette année 2018-2019, le prix du repas est fixé à 5,10 €, conformément à la hausse par palier votée par le Conseil municipal de Dinard ; nous maintenons cette tarification pour 2019-20, sauf nouvelle délibération du Conseil municipal.

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement mensuel automatique des frais de restauration. Au début de chaque mois, un montant forfaitaire sera prélevé. Le tableau des prélèvements mensuels sera donné au cours du mois de septembre. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce service, vous devrez alimenter à l'avance la carte de cantine. Cinq versements vous seront demandés selon un tableau que vous trouverez au verso de ce courrier. Les règlements sont faits de préférence par chèques **libellés à l'ordre de l'OGEC DINARD** et mis sous enveloppe au nom de l'élève dans la boîte aux lettres du Bureau de Vie Scolaire.

Une régularisation des comptes « cantine » se fera en juin 2020.

Toute carte perdue ou abîmée sera facturée de 5 €.

L'inscription au restaurant scolaire se fait pour l'année : **voir le coupon-réponse ci-dessous.**

Le système des badges ne supprime en aucun cas le contrôle des présences. Accompagnés à l'aller comme au retour, les élèves ne sont pas autorisés à sortir en ville pendant la période de midi. Toute absence injustifiée entraînera une sanction et la facturation du repas.

Une surveillance complémentaire est assurée par le Collège à l'intérieur du restaurant. Le comportement de chacun devra être conforme aux règles figurant dans le **Règlement intérieur** de l'Etablissement sous peine d'exclusion par le Directeur du Restaurant municipal ou par la Direction du Collège.

Les horaires sont les suivants : 1<sup>er</sup> service 12H35 2<sup>ème</sup> service 13H15

Les menus sont affichés toutes les semaines sur la cour de récréation.

Il est impossible d'annuler un repas sans raison majeure.  
**SEULES LES ABSENCES POUR MALADIE, VOYAGE SCOLAIRE, EVENEMENTS FAMILIAUX MAJEURS OU RENDEZ-VOUS MEDICAUX AVEC CERTIFICAT POURRONT ENTRAINER UNE ANNULATION DU REPAS.**

**En cas de contestation, seul ce billet servira de justificatif.**

Possibilité d'échelonner davantage les paiements ou de payer la totalité en une seule fois

### RESTAURATION SCOLAIRE 2019-2020

L'élève : NOM ..... Prénom ..... Classe.....

prendra ses repas à la cantine :  Tous les jours de la semaine  
 3 jours par semaine \* :    *Lundi*    *Mardi*    *Jeudi*    *Vendredi*  
 2 jours par semaine \* :    *Lundi*    *Mardi*    *Jeudi*    *Vendredi*  
 \* Entourer les jours de présence     1 jour par semaine \* :    *Lundi*    *Mardi*    *Jeudi*    *Vendredi*

#### **Option de règlement :**

- Prélèvements mensuels (joindre RIB + mandat de prélèvement en cas de première demande)
- Règlement par chèque ou en espèces (joindre le premier règlement qui sera encaissé à la rentrée)

Fait à ....., le .....

SIGNATURE :



# Collège Sainte-Marie

## DINARD

### DEMI-PENSION ANNEE 2019-2020

#### GRILLE DES REGLEMENTS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

<b>CANTINE 4 jours/semaine</b>	nb repas	Prix repas	
TOTALITE du 02/09/2019 au 31/05/2020	120	5,10 €	<b>612,00 €</b>
Acompte à l'inscription			<b>145,00 €</b>
Reste à payer pour repas hors juin			<b>467,00 €</b>
2e cotisation cantine 06/12/2019			<b>156 €</b>
3e cotisation cantine 31/01/2020			<b>156 €</b>
4e cotisation cantine 27/03/2020			<b>156 €</b>
Juin et régularisation année scolaire			<b>Facture individuelle en juin</b>
<b>CANTINE 3 jours/semaine</b>	nb repas	Prix repas	
TOTALITE du 02/09/2019 au 31/05/2020	90	5,10 €	<b>459,00 €</b>
Acompte à l'inscription			<b>120,00 €</b>
Reste à payer pour repas hors juin			<b>339,00 €</b>
2e cotisation cantine 06/12/2019			<b>113 €</b>
3e cotisation cantine 31/01/2020			<b>113 €</b>
4e cotisation cantine 27/03/2020			<b>113 €</b>
Juin et régularisation année scolaire			<b>Facture individuelle en juin</b>
<b>CANTINE 2 jours/semaine</b>	nb repas	Prix repas	
TOTALITE du 02/09/2019 au 31/05/2020	60	5,10 €	<b>306,00 €</b>
Acompte à l'inscription			<b>75,00 €</b>
Reste à payer pour repas hors juin			<b>231,00 €</b>
2e cotisation cantine 06/12/2019			<b>77 €</b>
3e cotisation cantine 31/01/2020			<b>77 €</b>
4e cotisation cantine 27/03/2020			<b>77 €</b>
Juin et régularisation année scolaire			<b>Facture individuelle en juin</b>
<b>CANTINE 1 jour/semaine</b>	nb repas	Prix repas	
TOTALITE du 02/09/2019 au 31/05/2020	30	5,10 €	<b>153,00 €</b>
Acompte à l'inscription			<b>35,00 €</b>
Reste à payer pour repas hors juin			<b>118,00 €</b>
2e cotisation cantine 06/12/2019			<b>39 €</b>
3e cotisation cantine 31/01/2020			<b>39 €</b>
4e cotisation cantine 27/03/2020			<b>39 €</b>
Juin et régularisation année scolaire			<b>Facture individuelle en juin</b>